



.... « LA FEUILLE » du SPEL....

N° 8 du 8 mai 2014

LA FEUILLE mensuelle n'a pas suscité beaucoup de commentaires de votre part, à quelques exceptions près, auxquelles j'ai répondu. Je sais toutefois que votre difficile travail quotidien vous amène à compter sur notre action syndicale. J'ai particulièrement apprécié que certains d'entre vous m'aient fait remonter quelques revues de presse, notamment l'information évoquée infra en N°2. Soyez vigilants au cours de l'été sur les articles de la presse régionale et nationale, et merci de me les adresser.

Et surtout n'oubliez pas le renouvellement de votre adhésion au SPEL !

Au cours de cette année scolaire 2013 – 2014 j'ai eu moins de relation avec vous tous que je n'ai fait de travail en amont : courriers et courriels aux ARS, puis contacts ministériels ont été quelque peu perturbés par le changement de gouvernement car les ministres quittent le plus souvent leur bureau avec leurs dossiers quand ils ne sont pas purement et simplement détruits.

Cent fois sur le métier, remettons notre ouvrage !

1^{er} coup de marteau ! : Les listes ADELI des ARS : La chienlit !

L'ARS Rhône Alpes conseille aux psychothérapeutes auto proclamés de s'inscrire sur les pages jaunes et sites internet sous l'appellation « *Psychothérapeute hors cadre réglementaire* ». Ce n'est pourtant pas ce que le législateur a « vendu » au public avec la réglementation du titre (Lettre de Mme Christine ALAMO BOCCO, Directrice adjointe de l'Efficienc Offre de Soins en date du 21 octobre 2013, saisie sur un cas nominatif).

La même Directrice adjointe, dans un courrier en date du 31 janvier 2014, demandait à une psychothérapeute du Rhône non inscrite sur la liste ADELI, de « *régulariser au plus vite sa situation en prenant contact par téléphone* » avec son service. Faute de suite, j'ai adressé ce 6 mai à la Directrice adjointe en question un courriel lui demandant la régularité de l'exercice de la psychothérapeute en question, apparaissant toujours sur les pages jaunes et Internet sous l'appellation désormais de « *Psychothérapeute diplômée de l'université de Lyon II, exerçant hors cadre réglementaire* ». **A suivre !**

L'ARS Midi-Pyrénées a répondu le 25 mars 2014 à mon courrier circulaire du 2 décembre 2013, adressé **aux 28 ARS nationales**, sur leur politique de gestion des listes ADELI concernant psychologues et psychothérapeutes. La réponse est purement administrative :

« *La consultation des listes (de psychologues et psychothérapeutes) offre à l'utilisateur une protection renforcée en lui assurant la vérification de l'inscription de ces professionnels* ». Ce qui signifie que l'utilisateur n'a qu'à savoir qu'un psychologue ou psychothérapeute non inscrit est libre de s'auto proclamer comme tel. La directrice générale signataire ne répond d'ailleurs pas exactement aux questions posées dans mon courrier. **Courteline au secours !**

L'ARS de Basse-Normandie répond le 7 avril 2014 à mon courrier circulaire de décembre 2013. Le directeur, M. Pierre-Jean LANCRY, **dit avoir demandé par courrier en 2003 le respect d'une inscription ADELI pour les psychologues salariés** « *aux directeurs d'hôpitaux, de cliniques, d'établissements sociaux, maisons de retraite, inspections académiques, et à chaque psychologue libéral inscrit sur l'annuaire téléphonique* ». Un contact « *avec l'Université de Basse-Normandie a été aussi établi dans ce sens en 2003, pour les psychologues sortant du cycle de formation* »... « *Il a été aussi fait un communiqué de presse* ». Pour répondre à notre souci, le directeur se propose de refaire une campagne d'information analogue courant 2014.

La palme du courage administratif va donc à l'ARS de Basse-Normandie.

La palme de la perversion va à l'ARS Rhône Alpes, pour son « hors cadre réglementé ».

La palme de la langue de bois va à l'ARS Midi-Pyrénées.

La palme de l'indifférence va aux ARS n'ayant pas encore répondu à mon courrier de décembre 2013. Faites le compte!

2 ème coup de marteau ! : Le Ministère de la Famille

Le dossier adressé en novembre 2013 à Mme Dominique BERTINOTTI, Ministre déléguée à la Famille, relative à notre exclusion arbitraire du statut de **médiateur de justice**, puis une rencontre avec l'un de ses conseillers courant décembre, m'avait permis de plaider notre dossier alors que le ministère envisageait d'élargir le cercle des médiateurs aux avocats et notaires dans les conflits relatifs aux enfants lors de séparations de couples. **La constitution d'un nouveau gouvernement m'a conduite à réactiver ce dossier auprès de Mme Laurence ROSSIGNOL**, nouvelle Secrétaire d'Etat à la Famille et aux Personnes Agées, le 23 avril 2014.

Le « Figaro » du 5 avril dernier nous apprend qu'un rapport de M. Marc JUSTON, Président du Tribunal de Grande Instance de TARASCON, prône le recours à la médiation familiale pour fluidifier l'activité des Chambres de la famille. Ce rapport va servir de cadre aux députés devant examiner divers projets de loi sur la famille, courant mai. C'est ainsi que j'ai adressé un courrier :

- à M. Marc JUSTON, plaidant notre cause pour résoudre l'épineux problème du nombre dérisoire de médiateurs de justice sur le territoire (250 équivalents temps plein).
- aux 6 présidents de groupe parlementaire à l'Assemblée Nationale et aux 8 députés non inscrits.
- au rapporteur de la proposition de loi relative à l'autorité parentale et à l'intérêt de l'enfant. **Attendons !**

3ème coup de marteau ! : Le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

La Ministre, Mme Marisol TOURAINE, n'a pas répondu au dossier adressé le 31 janvier lui demandant la convocation les « Etats Généraux des psychologues et de la psychologie », dans un souci, sans frais, de démocratie sanitaire. Le délai de 2 mois de réponse administrative écoulé, j'ai dû réactiver ma demande début mai, lui accordant que le nouveau gouvernement pouvait être à l'origine de son retard. **Attendons !** Mais **faute de réponse le 15 juin**, ce dossier et ses pièces jointes seront adressés à l'agence AFP pour diffusion à la presse nationale. Saisir quelque « Think Tank » ne serait pas inutile.

4ème coup de marteau ! : M. le Secrétaire général du SNP

Si Jacques BORGY m'a enfin téléphoné 4 mois après l'avoir saisi par écrit en vue d'une démarche solidaire auprès de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé (voir ci-dessus) j'attends encore sa réponse écrite expressément sollicitée, seule preuve tangible de la solidarité de nos confrères. **Désespérons de l'unité de la profession !**

5ème et 6 ème coups de marteau : *Aucune réponse, ni remerciement*

Du député Bernard ACCOYER à qui j'ai adressé notre livre, alors qu'il pleurait dans la presse sur les dérives sectaires engendrées par des psychothérapies sauvages ! Pas plus du **Journal des Psychologues**, malgré mes relances, qui ne daigne faire une note de lecture sur le livre « Les Psychologues... » que nous lui avons adressé en juillet 2013.

Alors, mes amis, Sisyphé et son rocher étant « up to date », je vous suggère, coiffés de bonnets rouges, d'escalader quelques grues de chantier ou clochers de cathédrale, seul moyen efficace pour secouer les AUTORITES, comme l'ont fait avec succès les pères en colères conduisant les députés à légiférer sur la famille. Qui est cap... ?

Marie-Ange HELIE
Présidente du SPEL
ADELI 64-93 00 324
mhelie@helie.net